

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

## Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

## Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES..... 50 cent.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

### LA SEMAINE

#### EN FRANCE

#### L'élection Présidentielle — L'échec de M. Doumer

Enfin, les inquiétudes s'effacent et le syndicat d'affaires qui avait résolu de nous donner M. Doumer comme président est vaincu. M. Fallières est élu et son élection, faite uniquement par les républicains, signifie que la France pourra vivre et se développer dans la paix.

Mais il est incontestable que beaucoup ont tremblé de voir l'immortalité couronnée. Peu s'en est fallu que l'homme de toutes les trahisons ne devienne le chef de la belle démocratie française. Et je me demande quelle opinion on pouvait avoir à l'extérieur sur la valeur morale de notre jugement si l'ancien boulangiste avait réussi.

Et pour préparer l'élection de M. Fallières, la campagne menée par la plupart des journaux de gauche n'était pas de trop. C'est elle qui a fait l'entente au congrès préparatoire de mardi et l'emportée de haute lutte à l'Assemblée nationale de mercredi, contre les 391 voix de M. Doumer, les gauches ont réuni 439 voix sur les candidats républicains. Et la majorité était de 425 voix.

Pendant un mois donc, jusqu'au 18 février, nous allons avoir 2 présidents de la République; l'un en fonction, c'est M. Loubet, et l'autre en puissance, M. Fallières.

#### A L'ÉTRANGER

#### Les élections à la Chambre des Communes. — A Algésiras.

L'Angleterre est en pleine période d'élections. La disparition du cabinet Campbell Bannerman a amené la dissolution de la Chambre des communes (notre Chambre des députés). Cette dissolution était d'ailleurs fatale car on n'admet pas de l'autre côté du détroit que le peuple reste pendant 7 ans, ce qui est le temps théorique d'une législature, sans avoir dit son mot sur les affaires du pays.

Mais ce qui a précipité les choses, c'est la division qui s'est mise au camp des conservateurs. Les uns ont suivi Chamberlain dans sa campagne protectionniste et impérialiste et les autres sont demeurés indécis avec le chef du gouvernement, M. Balfour. Et cette division a déjà porté ses fruits. Dans les élections qui sont connues, la victoire des libéraux dépasse de beaucoup leurs espérances.

Mais il faut bien savoir que la consultation ouverte depuis près de huit jours durera jusqu'au 27 janvier. En Angleterre, l'organisation électorale est en effet très différente de la nôtre. Les élections ne sont pas soumises à l'unité de temps. Les collèges électoraux sont convoqués par échelons; on commence par les bourgs (villes); on continue par les comtés et on passe ensuite à l'Écosse. Ce mode de scrutin a l'avantage d'éviter tout ballottage, mais il a deux inconvénients: d'abord il permet à beaucoup d'électeurs de voter dans deux collèges, et ensuite il laisse influencer gravement le corps électoral par les premiers résultats acquis.

A cet égard, l'échec de M. Balfour, l'ancien chef du gouvernement conservateur, aura une répercussion considérable, quoi qu'on fasse pour en atténuer la portée.

La Conférence d'Algésiras a commencé ses séances. Dans les discours qui ont précédé le travail sérieux, on voit nettement que les esprits sont à la paix et qu'en aucune manière on ne veut se battre pour le Maroc.

Le représentant de l'Allemagne a pu causé mais ses déclarations ont été suffisamment précises pour laisser espérer l'accord.

LE FURETEUR.

## AVANT LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS

Au moment où s'ouvre la conférence d'Algésiras, il peut être bon de préciser notre situation et la politique que nous avons à y faire.

Le gouvernement ne peut, en effet, la soutenir efficacement que s'il a derrière lui une opinion éclairée, un esprit public résolu à l'appuyer.

Les événements de ces derniers mois ont secoué notre torpeur et nous ont dévoilé les dangers inopinés en face desquels nous pourrions nous trouver. Le pays s'est heureusement ressaisi et a montré le sang-froid et l'énergie nécessaires. Fort de sa modération et de sa fermeté, il a laissé pour compte à la presse allemande ses procédés discourtois et ses attaques sans mesure.

Aujourd'hui, le gouvernement allemand semble vouloir écarter, au moins en partie, l'acrimonie du passé. Nous serons tout disposés à l'imiter. Mais nous ne pouvons cependant oublier que ce passé, pour nous, contient des enseignements, et il est nécessaire, en ce moment surtout, de les dégager.

Certes le gouvernement allemand a bien fait de supprimer dans son Livre Blanc ce qui pouvait raviver les querelles de ces derniers mois. Mais les puissances civilisées, surtout la France, s'étonneront de voir la diplomatie allemande étayer une justification sur les propos du sultan et de son entourage. Elles se demanderont comment la paix du monde put être mise en danger par les fourberies ou la mauvaise foi du gouvernement marocain, et comment l'empereur d'Allemagne et son gouvernement se laissent mettre en mouvement sans s'adresser loyalement et franchement aux puissances intéressées. Il y a là pour tous un enseignement qui reste gravé dans les esprits. La politique allemande n'aura à s'en prendre qu'à elle de l'instinct de défiance qu'elle a ainsi éveillé.

A l'heure actuelle, au moment où s'ouvre la conférence, le malaise qui subsiste malgré certaines déclarations provient de l'incertitude où on est sur la nature des prétentions allemandes.

Les à-coups, les contradictions qu'elle a révélés pendant ces derniers mois sont toujours présents à l'esprit. Après une négation absolue, nous ne saurions oublier la brutalité avec laquelle la question a été soulevée et, depuis, les difficultés nouvelles constamment élevées au fur et à mesure que des concessions nouvelles cherchaient de notre part à amener une solution définitive. En vain les accords se succèdent-ils, le lendemain, les réclamations s'élèvent. Que veut ? Que demande donc l'Allemagne ?

Le Livre Blanc, quel qu'il soit, nous fournit peut-être une indication sur les pensées profondes, sur les intentions fondamentales du gouvernement allemand. Dans l'une des pièces, à propos du projet de banque proposé par la France, on lit, dans une dépêche de M. de Tattenbach, cette phrase : « Par ce moyen, premièrement, l'extinction de l'emprunt par un syndicat étranger devenait impossible ». Ainsi l'Allemagne songeait à faire rembourser l'emprunt français par un syndicat allemand. Voilà certes un projet qui indique la nature des visées de l'Allemagne.

Les autres ont disparu du Livre Blanc mais, si on rapproche cette formule d'une certaine théorie du prince du Bulow au Reichstag, sur « les terres libres » et de l'emprunt de douze millions, concédé au sultan contrairement aux engagements, les données se précisent et on peut déduire de ces faits la conclusion que le projet allemand, celui que M. de Tattenbach avait mission de faire triompher, était de mettre à la porte du Maroc et la France et l'Espagne, pour se substituer à elles. On comprend alors et la forme et le fond de la politique allemande, les

éclats, les efforts d'intimidation, les violences de langage, les menaces même. On espérait nous intimider, nous fatiguer, et obtenir ainsi le résultat profitable que l'on voulait atteindre.

Cette explication de l'attitude prise ne serait pas la seule à donner. La situation est plus complexe et il en est d'autres.

Mais cette constatation était surtout utile à faire, au moment où s'ouvre la conférence d'Algésiras. Dans quelle mesure l'Allemagne y persistera-t-elle ? C'est ce que l'avenir apprendra.

En face de cette politique, nous devons placer celle de la France, telle qu'elle résulte du Livre Jaune, de la déclaration de M. Rouvier et des débats parlementaires. L'intérêt politique français est double. Nous avons d'abord celui qui résulte d'une frontière commune délimitée ou non et des désordres incessants qui y régissent. Celui-là est hors de cause : la conférence n'a pas à s'en occuper. Mais à côté de lui il y a la situation du Maroc, sa position vis-à-vis de nos colonies d'Afrique et l'intérêt résultant pour nous de la puissance religieuse du sultan sur des populations mêlées aux populations algériennes.

A côté de nous, l'Espagne a un intérêt analogue, mais moins pressant. Quant aux autres puissances et à l'Allemagne en particulier, elles n'ont que des intérêts économiques, tout ce qui les dépasse ne peut être que des convoitises.

Ces intérêts politiques sont reconnus par toutes les puissances et nous ne pouvons les abandonner. La première question est de savoir si la conférence voudra s'en inspirer.

La formule d'application la plus délicate paraît devoir être la question de la police. Nous avons vu l'Allemagne la discuter et paraître vouloir demander de la confier à une puissance neutre, la Suisse, par exemple. Il est douteux que la Suisse soit flattée de cette proposition. Elle montre du reste plutôt l'ignorance de la situation du Maroc.

Le gouvernement allemand a la prétention de venir défendre le Maroc contre la « tunisification », pour employer ce barbarisme plus politique encore que littéraire. Il va combattre là des moulins à vent. Bien fort celui qui voudrait traiter le Maroc comme la Tunisie. L'Allemagne vient de s'apercevoir de ce que valent les colonies où la force est nécessaire pour établir l'ordre. Les quatre à cinq cents millions et les milliers d'hommes qu'elle a dépensés dans ses colonies d'Afrique le montrent. Nous n'avons nulle envie d'établir de force l'ordre au Maroc. Le désordre n'est pas appelé à y disparaître comme par un coup de baguette. Il y régnera encore longtemps au moins.

Aussi souhaitons-nous voir la conférence borner son champ d'action. Plus elle se rapprochera de quelques mesures préconisées par la France, plus elle aura chance d'aboutir. Spécialement pour la police, en mettre un peu à Tanger et dans quelques endroits paraît le maximum de ce qui est possible.

Quant à la faire internationale, c'est la voter à l'impuissance. Seule une puissance méditerranéenne et placée près du Maroc pourra la créer et maintenir son action. La France et l'Espagne sont tout indiquées pour le faire. Leur entente à ce sujet permettrait la solution modeste que comporte la réalité des choses.

Quant à la porte ouverte dont les organes allemands font tant de fracas, elle n'est pas en question : pas plus que les droits résultant de la convention de 1880, malgré les interprétations forcées que lui donne la diplomatie allemande.

Toutes les puissances le voient et semblent vouloir se prêter à des solutions qui respectent nos droits et nos intérêts. L'Allemagne le voudra-t-elle également ? Son intérêt véritable serait de s'en rendre compte et de tenter, de bonne foi, un accord avec nous.

Au fond, après la manière dont elle

a soulevé et entretenu la question du Maroc, on peut se demander si elle ne cherche pas autre chose que la défense de ses intérêts légitimes. Là est le point d'interrogation.

Il y a une telle différence, nous dirons même une telle contradiction entre ses affirmations de bon vouloir et les polémiques ou les procédés qu'elle emploie que le doute naît dans l'esprit.

Il lui appartient de le dissiper. On peut espérer qu'elle le fera si les intentions manifestées par l'empereur prédominent sur les agissements dont les marques sont trop visibles à tous les yeux.

Jules GODIN,  
Sénateur, ancien ministre.

## Chambre des Députés

Séance du 18 janvier 1906 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre reprend la discussion des retraites ouvrières.

La commission propose un nouvel article 3 qui est ainsi conçu :

« La retraite est constituée par un prélèvement sur le salaire des assurés, par un versement égal des employeurs et par des majorations de l'Etat. Le versement des employeurs doit demeurer à leur charge exclusive, toute convention contraire étant nulle de plein droit. »

Le prélèvement sur le salaire des assurés, comme le versement des employeurs, est de 2 p. 100 du salaire, y compris le salaire en nature évalué dans les conditions déterminées par règlement d'administration publique. Ce pourcentage peut être exceptionnellement abaissé de 2 p. 100 à 1 1/2 p. 100 et même à 1 p. 100 pour les catégories d'entreprises désignées par règlement d'administration publique.

La présente loi ne s'applique aux employés recevant des salaires supérieurs à 2.400 fr. que jusqu'à concurrence de cette somme. Tout assuré âgé de moins de 60 ans reçoit, gratuitement, une carte annuelle d'identité sur laquelle doivent être inscrits les versements ou apposés les timbres de retraite correspondants, dans les conditions déterminées par règlement d'administration publique.

Lors de chaque paye, à intervalles qui ne peuvent excéder seize jours pour les ouvriers et un mois pour les employés, cette inscription doit être requise de la caisse qui assure la retraite, ou bien cette apposition doit être faite par les soins des employeurs débiteurs du salaire.

M. Lasies demande que la Chambre vote le projet de la commission; la Chambre repousse la motion ainsi que plusieurs amendements déposés par divers députés.

Séance de l'après-midi

La Chambre valide l'élection de M. Lenoir, député de Reims, puis elle reprend la discussion du budget des travaux publics.

M. Bourrat appelle l'attention de la Chambre sur la situation du petit personnel du Midi.

Le chapitre 47 est voté.

M. Fournier, sur l'article 48, invite le gouvernement à intervenir auprès des compagnies pour assurer à leurs agents l'intégralité de leur pension de retraite. La motion est votée et les derniers chapitres du budget des travaux publics sont adoptés.

La Chambre passe au budget de l'intérieur.

M. Berteaux se plaint de l'empoisonnement de la Seine par les eaux d'égout.

M. Dubief répond que le Conseil municipal a été saisi d'un projet pour régler cette question.

Et la séance est levée.

Séance du 19 Janvier 1906 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre a repris la discussion sur le projet relatif aux primes à la marine marchande. M. Brindeau critique le projet.

Séance de l'après-midi

Dans cette séance, la Chambre valide l'élection de M. Fort, élu député du Rhône et aborde la discussion des inter-

pellations Grousseau et Gayraud sur les instructions ministérielles relatives à l'inventaire des biens des églises.

La Chambre revient ensuite à l'interpellation sur les antimilitaristes.

M. Buisson parle du patriotisme des instituteurs.

La discussion est renvoyée à vendredi prochain.

## Sénat

Séance du 18 janvier 1906

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

VICE-PRÉSIDENT

Le président prononce l'éloge funèbre de M. Cassou, sénateur des Basses-Pyrénées, décédé.

Le Sénat valide les élections de MM. Lanclongue, Saneet et Destieux-Junca, élus dans la Gers, et celles de MM. Caze, Bougues, Ournac et Raymond Leygues, élus dans la Haute-Garonne.

L'ordre du jour appelle ensuite la deuxième délibération sur la proposition de loi ayant pour objet de réprimer les actes de corruption dans les opérations électorales.

M. Savary, rapporteur, explique que le texte arrêté par la commission prévoit qu'un condamné pour acte de corruption ou de contrainte sera déclaré inéligible pour deux années. D'autre part, un député ou sénateur, invalidé pour corruption, ne pourra se présenter à nouveau devant les électeurs avant que la justice se soit prononcée sur son cas.

Sur l'article 1<sup>er</sup>, MM. Riou et de Larmazelle demandent que des pénalités soient édictées envers un journaliste qui fait des promesses aux électeurs au nom d'un préfet et que le préfet lui-même, dans ce cas, tombe sous l'application de la loi.

M. Guiller se rallie à ces observations et dépose un amendement précis, punissant les promesses de subventions, de faveurs ou de concours de l'Etat.

Cet amendement n'est pas pris en considération.

Les articles 1, 2, 3 et les deux premiers paragraphes de l'article 4 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Et la séance est levée.

## La révolution en Russie

### Une quintuple exécution

Cinq membres d'une Association anarchiste et communiste ont été condamnés à mort pour différents attentats commis au moyen de bombes, et ont été fusillés jeudi à la citadelle de Varsovie.

### Le Calme

Depuis le 2 janvier, toutes les fabriques et usines fonctionnent à Karkoff. Les dispositions des ouvriers sont paisibles. Les grèves sont terminées. Tous les établissements industriels de Tiflis travaillent dans un ordre parfait. Les usines de naphte de Bakou fonctionnent régulièrement.

Jeudi, s'est ouvert à Moscou le bureau du congrès des maréchaux de la noblesse de toute la Russie. Chaque gouvernement a envoyé deux maréchaux. Le but du congrès, outre les élections, est d'élaborer des mesures pour faire cesser les révoltes et d'augmenter les terrains en possession des paysans.

### Les listes électorales

Les listes électorales ont été closes jeudi. Le nombre total inscrit est de 21,811. La majorité des électeurs inscrits à Pétersbourg, Moscou et Kieff, appartient au parti démocratique constitutionnel. Les Conseils municipaux de ces villes, étant antidémocrates, ont adressé une pétition au gouvernement pour rouvrir les listes.

### L'élection de la Douma

Une dépêche de l'Exchange Company datée de Pétersbourg mercredi, annonce que les sociaux démocrates ont décidé de participer aux élections de la Douma, vu l'impossibilité d'organiser une révolte armée.

## M. REVOIL POETE

J'emprunte à notre excellent confrère les *Annales Africaines* les intéressants détails suivants sur M. Revoil, délégué de la France à Algésiras :

Ce diplomate a, jadis, non sans succès, courtisé les Muses. Il a publié, chez Lemerre, sous le titre : *Ebauches et Reflets*, un volume de délicates poésies. Plusieurs de ces pièces sont remarquables. Citons-en une :

Pauvre échappé des bois, j'ai pris mon vol trop

J'ai trop vite souffert, j'ai trop vite pleuré.

C'est la faute au soleil de mai qui nous invite

Et fait voir le sommet des montagnes d'or.

Et maintenant l'été pourtant commence à peine —

Je suis déjà lasse, je suis déjà vaincu

Car j'ai trop jeune, au front, baisé l'Amour, la

Et je mourrai trop tôt, ayant trop tôt vécu —

Ah ! Rouvre-moi plutôt tes bras, ô mon enfance !

J'eus tort de te maudire ! ô toi que l'on bennit !

Je veux renaitre aux jours de naïve ignorance

Comme l'oiseau blessé veut retourner au nid.

M. Paul Revoil adore la campagne et la vie de famille. Il va souvent, en compagnie de sa femme et de ses enfants, passer de longs mois en son château de Servannes, véritable musée d'art romain. Il ne dédaigne pas de s'occuper d'agriculture et se montre fier de récolter sur ses terres la meilleure huile d'olive de Provence.

Le politique militant ne l'a jamais tenu, et, plusieurs fois déjà, il a refusé le siège de député que lui offraient ses compatriotes de Nîmes. Cependant il aime et sait parler. Ses interventions à la tribune, comme commissaire du gouvernement, étaient fort remarquées.

## Hautes études

A la commission de perfectionnement des études de l'Ecole Polytechnique.

La séance est présidée par un brillant divisionnaire, délégué par le ministre de la guerre.

— Messieurs, dit-il en substance, les neuf dixièmes des élèves que vous instruisez sont destinés à devenir des officiers. Est-il admissible que l'on continue à sacrifier la préparation de cette énorme majorité au profit du dernier dixième ? D'ailleurs, celui-ci fournit des ingénieurs des tabacs ou des ponts et chaussées. Pour empiercer des routes ou pour rouler des cigarettes, que sert d'être savant ?

Si encore cette science qui est inutile, n'était pas dangereuse. Hélas ! Elle nous fait le plus grand mal. On ne s'occupe pas avec goût de ce que l'on tient pour indigne de soi. Comment des lieutenants nourris de calcul transcendant s'intéresseraient-ils au passage des chevaux, au graissage du harnachement, à l'encastillage des buffleteries ou à la confection des gabionnades ? D'où cette conclusion : Mettons les programmes en accord avec les besoins et, comme il n'est pas besoin de plus que d'une bonne instruction primaire... vous me comprenez ?

Le conseil de « perfectionnement des études » en est malade. Les membres de l'Académie des sciences, qui font partie de cette assemblée, ont décidé de se mettre en grève, espérant faire échouer le projet.

Il est question de les remplacer par des généraux.

## Au Gui l'An Neuf !

On néglige un peu, dans notre pays, la fleur du gui, la fleur druidique. En Bretagne, elle a toujours gardé ses fidèles : fillettes et garçons, au premier jour de l'an, surtout ceux qui rêvent de prochaines hyménées, se chaussent de gros sabots et s'en vont, bras dessus bras dessous, à la découverte... Ils s'égarant, deux à deux, dans la sombre forêt et cherchent le gui des chênes, le seul qui possède la vertu magique d'aider les amoureux et d'écarter les maléfices.

Celui qui le premier rapporte au village une touffe de gui, est proclamé roi de la forêt. On le mène en triomphe jusqu'à son logis et il a le droit d'embrasser toutes les femmes qui passent devant sa porte. Puis, on s'attable, on mange des châtaignes arrosées de cidre et l'on danse à la débouée.

Les jeunes filles bretonnes qui désirent se marier en enferment dans un sachet les cendres d'une branche de gui calcinée; ce talisman amène le fiancé, paraît-il.

## INFORMATIONS

### L'élection présidentielle

Dès que l'élection présidentielle fut connue, d'innombrables témoignages de sympathie ont été adressés au nouvel élu; les cartes et les télégrammes affluent de tous les points du pays.

M. Loubet a rendu visite à M. Fallières qu'il a chaleureusement félicité; le roi Léopold II, de Belgique s'est rendu jeudi au Petit Palais où il a salué le nouveau président.

### LA TRANSMISSION DES POUVOIRS

Pendant le mois qui va s'écouler, jusqu'à la transmission des pouvoirs présidentiels, M. Emile Loubet continuera à remplir toutes les fonctions de sa charge. Ses audiences auront lieu comme par le passé. Mais, par un sentiment que tout le monde comprendra, le Président, ainsi qu'il l'a déjà fait connaître, déclinera toute invitation à des cérémonies extérieures.

### LA DÉMISSION DU CABINET

Le cabinet Rouvier ne remettra, croit-on, sa démission au président de la République qu'au moment de l'installation de M. Fallières à l'Elysée.

Il est probable que M. Rouvier sera chargé de la formation du nouveau cabinet, qui serait le même que l'ancien.

### M. DOUMER

Un ami de M. Doumer a fait les déclarations suivantes :

« Moi, qui le connais bien, je puis jurer que jamais, à aucun moment de son existence, il n'a été lié par quoi que ce soit à un seul adversaire du gouvernement de la République. Du reste, je ne sais pas pourquoi je vous raconte tout cela, car vous pouvez annoncer qu'avant quinze jours M. Doumer prononcera un discours dans lequel vous verrez s'il se laisse absorber par le parti réactionnaire.

M. Doumer a accueilli la décision du Congrès avec sérénité et bonne humeur, et vous le verrez aujourd'hui présider à la séance du matin ».

Le *Figaro* rapporte ce mot de M. Doumer :

« Eh bien ! la politique destructive des forces vives du pays qui a prédominé depuis quatre ans va s'efforcer de s'imposer encore. Il faut lutter sans trêve, sans répit, pour en préserver la France et la République. Nous lutterons ».

### La Conférence d'Algésiras

Les délégués ont conversé entre eux en échangeant de nombreuses visites ou en se promenant dans les jardins de l'hôtel Reina-Cristina.

L'impression générale sur la première séance est que la question du Maroc a été posée avec beaucoup de logique et de netteté et favorablement pour aboutir à une issue heureuse de la Conférence.

Une légitime satisfaction de tous les intérêts est assurée à toutes les puissances en matière commerciale et économique. Les Etats-Unis notamment, paraissent enchantés de l'esprit libéral que la France a montré.

Le sentiment semble unanime que la Conférence doit aboutir; les délégués s'expriment tout dans ce sens.

### LE RÔLE DES ÉTATS-UNIS

M. Root a montré aux sénateurs qu'il désiraient en prendre connaissance, les instructions envoyées aux délégués américains à la Conférence marocaine. Suivant ces instructions, les délégués n'ont virtuellement rien à faire avec la solution des problèmes politiques du Maroc, sinon à exprimer l'espoir, quels que soient les arrangements conclus, que l'égalité des droits sera garantie aux Etats-Unis.

En ce qui concerne l'accord international relatif à la police, en dehors de la région frontalière, le gouvernement partage la croyance que cet accord ouvrira la voie à des réformes d'une grande portée, dont bénéficieront non seulement le Maroc, mais toutes les puissances intéressées.

Les délégués se montreront favorables à l'amélioration de la situation religieuse et sociale au Maroc.

Le traitement des juifs fait l'objet d'une lettre spéciale. Les délégués ont pour instruction de faire tous leurs efforts pour écarter les mesures d'exception rigoureuses imposées aux juifs au Maroc; ils devront donner leur appui aux dispositions tendant à empêcher le monopole privé des services publics. Toute décision des délégués devra être soumise à l'approbation du département d'Etat; si l'accord

se fait sur ce traité, les délégués y souscriront *ad referendum*. Le département d'Etat se prononcera ensuite et, s'il approuve le traité, le soumettra au Sénat.

### LA CONTREBANDE DES ARMES

Un communiqué officiel a été rédigé comme suit à l'issue de la conférence : « La conférence s'est réunie en séance de comité et a abordé l'examen de la question de la répression de la contrebande des armes.

Elle a examiné la question de la prohibition des armes et des munitions au Maroc et des pénalités à appliquer à ceux qui contreviendraient à la législation qui posera les détails de la prohibition.

La question de la surveillance de la contrebande dans les ports et sur le rivage a été également abordée. Cinq rapporteurs ont été chargés de préparer un projet de rédaction par articles, sur lequel la conférence statuera définitivement dans une prochaine séance officielle. Ces rapporteurs sont MM. Sidi el Mokri, Perez Caballero, Tattenbach, Malmursi et Régnauld, délégué technique ».

### Les grandes Commissions

Le Sénat a nommé jeudi ses grandes commissions.

La commission de l'armée est composée de : MM. Bonnefoy-Sibour, Guillaud, Bizot de Fonteny, Forgemol de Bostquenard, Rolland, Bougues, Bernard, Mézières, de Montfort, Bidault, Millès-Lacroix, Daumy, de Freycinet, de Tréveneuc, Labbé, Bourdenot, Gourju, Labrousse.

A la commission de la marine sont élus : MM. de La Jaille, Pams, Monis, Méric, Cuviniot, Hugué, Chautemps, Leydet, de Cuverville, Raymond Leygue, Rivet, Sauvan, Saint-Germain, Lecour-Grandmaison, Haulon, Gérente, Magnin et Sigalas.

A la commission des finances, les deuxième, troisième, quatrième et cinquième bureaux de la formation de mai 1904 se sont réunis pour nommer quatre membres de la commission des finances, en remplacement de MM. Gustave Denis, Monestier, Franck-Chauveau et Déandréis, non réélus aux dernières élections.

Ont été élus : MM. Lourties, Gustave Rivet, Coutant, Théodore Girard. A la commission des chemins de fer, sont nommés : MM. Olivier, Bonnefille, Labiche, Gacon, Délestable, Bézine, César Duval, Lechevalier, Perrier, A. Prevet, Pédebidou, Sauvan, Ouvrier, Trannoy, Lourties, Goutant, Lintilhac, Dufoussat.

## Petites Nouvelles

La Cour de cassation vient de casser un arrêt de la Cour criminelle de Blidah, qui le 1<sup>er</sup> décembre 1905 a condamné à mort un indigène.

Le sultan a promulgué l'iradé approuvant le mazbata du conseil des ministres, relatif au règlement de l'exploitation des mines, donnant ainsi satisfaction à l'Angleterre et à la France, et facilitant par conséquent l'acceptation par les puissances de la majoration des droits de douane sur les marchandises importées.

La commission du canal de Panama a recruté dans le Nord de l'Espagne 1000 ouvriers pour les travaux du canal.

M. Cassou, sénateur des Basses-Pyrénées est mort mardi; il était né le 3 mai 1847.

Les usines Krupp viennent d'effectuer la livraison à la Suisse de 288 pièces d'artillerie de campagne à tir rapide.

M. Cassou, sénateur des Basses-Pyrénées est mort mardi; il était né le 3 mai 1847. Les usines Krupp viennent d'effectuer la livraison à la Suisse de 288 pièces d'artillerie de campagne à tir rapide.

Le 18 janvier, date anniversaire de la mort de Ch. Floquet, les amis de l'ancien président de la Chambre se sont rendus au cimetière du Père-Lachaise, comme ils ont l'habitude de le faire chaque année; une couronne a été déposée sur la tombe. M. S. Pichon, sénateur, résident de Tunisie, a prononcé une allocution.

## REVUE DE LA PRESSE

De M. Clémenceau dans la *Dépêche* :

M. Doumer, j'ai le regret de le dire, n'est pas un accident. C'est le produit ordinaire des sentiments inférieurs de la nature humaine, qu'aucun régime, si perfectionné qu'on le suppose, ne supprimera. Partout et toujours, il y aura des hommes pour souhaiter la domination à tout prix et pour essayer de conquérir le pouvoir par tous les moyens, sans s'inquiéter de ce qu'il en pourra advenir. Toujours les parades du pouvoir tenteront les cabotins de la politique. Toujours les profits de la puissance exerceront leur séduction avilissante sur les âmes cupides de basse grandeur. Toujours les hommes qui cherchent dans la politique autre chose que la réalisation des idées se verront affoler par les chances qui paraissent s'offrir d'une escalade du gouvernement par la violence ouverte, la surprise ou la trahison. S'il se rencontre en eux des parties de génie ou des forces de tradition, ils pourront exercer momentanément, en cas de succès, une dictature, qui sombrera à Waterloo ou à Sedan. S'ils ont de simples facultés d'intrigants dans une

âme de brigand, comme Boulanger ou Doumer, ils ne peuvent avoir qu'une valeur de paravent pour la coalition des partis des régimes déchus. C'est bien le spectacle qui nous est offert en ce moment.

### De la France du Sud-Ouest :

M. Fallières est président de la République. Comme M. Loubet, il a été élu sans qu'une seule voix de droite se soit portée sur son nom; il arrive donc à l'Elysée dans les mêmes conditions que son prédécesseur.

En constatant cela, on fait l'éloge d'une présidence qui, dans un mois, n'appartiendra plus qu'au passé, et on salue les espérances de l'avenir qui va commencer.

Nous avions repoussé l'idée de la réélection de M. Loubet comme contraire aux principes républicains. Il semble que le congrès d'hier a créé un précédent qui sera suivi.

De même que l'exemple de Washington n'a autorisé aucun de ses successeurs à demeurer plus de huit années à la tête de la République des Etats-Unis, la véritable doctrine démocratique ne permet pas d'immobiliser le pouvoir dans les mêmes mains pendant des périodes trop longues.

Il convient d'admirer le calme absolu au milieu duquel se fait, en France, l'élection du chef de l'Etat. Confiant dans ses mandataires, la nation attend avec tranquillité et accueille avec respect leur décision.

## CHRONIQUE LOCALE

### Il déchantera !

C'est, dit le *Quercinois*, une querelle d'Allemands que nous lui cherchons en déclarant qu'il est joyeux du succès de MM. Rey et Béral.

Pourtant, est-ce qu'il n'a pas assez triomphé lorsqu'il publia le résultat des élections du 7 janvier? et sa joie n'était-elle pas assez grande lorsqu'il constata l'échec des républicains du Bloc?

Nous n'avons dit que ce qui était, si même nous avons manifesté de la mauvaise humeur d'avoir subi un échec.

Car le *Quercinois* dit vrai lorsqu'il déclare que « nous digérons difficilement les échecs ». En effet, nous n'étions pas habitués à voir le parti républicain subir des défaites semblables à celle qu'il a subie le 7 janvier.

Mais cette défaite ne se reproduirait pas et, du reste, le *Quercinois* ne peut se flatter d'en avoir été l'auteur.

S'il n'y avait pas eu des lâchages, des trahisons sans nom, des compromissions méprisables, jamais le parti républicain, le Bloc n'eût succombé devant les candidats patronnés par la réaction.

Dans son article si net de dimanche dernier, notre Directeur, M. Coueslant, a affirmé avec une précision et une franchise reconnues de tous, à qui incombent les responsabilités du résultat du 7 janvier.

C'est dire que nous n'avons pas à revenir sur ce point.

Mais nous persistons à soutenir que le *Quercinois* n'a pas à se réjouir du succès de M. Rey, puisque le nouveau sénateur eut les honneurs de la critique acerbe et du pilori dans les colonnes de l'organe national-clérical, et cela 15 jours à peine avant le scrutin.

Il n'y a qu'une joie que puisse manifester le *Quercinois*, c'est celle de constater l'échec du Bloc.

Mais, en retour, puisque l'organe nationaliste aime tant à clamer sa satisfaction quand les blocards sont battus, que pense-t-il de l'élection de M. Fallières à la présidence de la République?

La défaite de Doumer, certes, n'était pas escomptée par les cléricaux que nous ne sachions? et la nouvelle de l'élection de M. Fallières n'a pas dû les chatouiller agréablement!

Dans tous ses numéros, le *Quercinois* et ses succédanés, telle la *Défense*, battaient réclame en faveur de l'ancien vice-roi de l'Indo-Chine et contre le vénéral président du Sénat.

Si au lendemain du 7 janvier le *Quercinois* pouvait insérer que la République, la vraie, — la sienne! — était triomphante dans le Lot, s'il laissait percer son espoir de voir dans toute la France des résultats semblables à ceux du Lot, — heureusement non — s'il manifestait encore plus son espoir dans le succès de M. Doumer, régénérateur de la Patrie, aujourd'hui il doit déchanter.

M. Doumer est battu, aussi bien battu que nous l'avons été le 7 janvier, mais avec cette différence qu'au Congrès tous les électeurs républicains ont fait leur devoir, tandis qu'à Cahors tous les républicains, n'ont pas fait le leur — sans quoi MM. Béral et Rey n'auraient pas été élus!

Il n'y a pas eu une trahison au Congrès de Versailles : les républicains ont battu les réactionnaires.

Ce n'est donc pas la peine que le *Quercinois* crie fort son triomphe du 7, car il n'y a rien de changé en France. Le département du Lot, divisé, trahi, a pu un instant, laisser croire à un recul; patience! Il se ressaisira, et dans de nouvelles luttes il reconquerra le terrain perdu.

Ce jour-là — il n'est pas lointain —

le *Quercinois* ne manifestera aucune joie. Oh non!

Mais ça ne le changera pas : il est si cuirassé contre les échecs qu'il reviendra facilement, sans heurt, sans secousse à son état normal, à sa vieille habitude d'encaisser la défaite avec le calme du sage qui comprend son rôle. Ce sera le tour des républicains d'être joyeux.

LOUIS BONNET.

## L'HOTEL DES POSTES

La grande, la fameuse, la décisive séance secrète du Conseil municipal a eu lieu vendredi soir, à 8 heures 1/2, toutes portes, toutes fenêtres de la salle du Conseil soigneusement barricadées.

Pour préparer le coup, on n'avait pas besoin des indiscrets, des genseurs : nos édiles au moins ceux qui comptent en faveur de leurs intérêts — aiment à être seuls pour discuter de leurs petites et profitables affaires.

Ils étaient 22 à cette séance, qui fut tout entière occupée à la discussion de l'emplacement de l'Hôtel des Postes.

Comme nous le faisons prévoir dans notre dernier numéro, le Conseil a à peine envisagé les divers emplacements autres que celui de l'Hôtel du Lion d'Or, et c'est M. Rouffi qui a fait ressortir les avantages de la construction de l'Hôtel des Postes sur ce dernier emplacement.

En torturant les chiffres, par un calcul habile, on arrive à démontrer que la ville fera des bénéfices dans cette opération!

Malgré diverses protestations, après 2 tours de scrutin l'emplacement de l'Hôtel du Lion d'Or a été choisi :

Au premier tour de scrutin, l'emplacement Combelles a réuni 10 voix, l'emplacement Valette, 7 et l'emplacement de Valon, 3.

Au 2<sup>e</sup> tour de scrutin, il y a eu 12 voix pour l'emplacement Combelles, et 8 pour l'emplacement Valette.

Il semble donc que l'affaire est terminée et que avant peu s'élèvera sur nos Boulevard, « la beauté magnifique » selon une expression fameuse d'un Hôtel inutile et insuffisant pour les services de la Poste à moins que la ville ne complète le cadeau en achetant dans quelque temps l'hôtel entier et la maison à côté...

Mais qu'en pense l'administration des Postes?

Sanctionnera-t-elle ce marché onéreux pour lequel depuis quelques jours quelques édiles se passent, en se congratulant, l'assiette dont chacun lèche un peu les bords beurrés?

Et le Conseil municipal lui-même ira-t-il jusqu'au bout dans cette opération contraire aux intérêts de la population et funeste à la situation financière et déplorable de notre ville?

Nous ne cesserons pas de le répéter : avant de faire exécuter des travaux inutiles, il est des travaux nécessaires qui sont réclamés; on ne les fait pas ceux-là parce qu'ils n'intéressent pas le public, et parce qu'ils n'y a peut-être rien ou à peu près rien à gratter.

La question des eaux, les constructions scolaires, l'avenue du Nord, le marché couvert, ça ne compte donc pas tout cela pour ceux qui ont approuvé vendredi soir la construction de l'Hôtel des Postes sur l'emplacement de l'Hôtel du Lion d'Or?

Il sera certainement intéressant de rechercher le lien de solidarité qui unit plusieurs édiles dans cette opération; peut-être y verra-t-on clair alors; ce sera trop tard, mais le public appréciera.

LOUIS BONNET.

## ORCHESTRE SYMPHONIQUE

De tous côtés nous parviennent les échos les plus flatteurs au sujet de l'excellent concert qu'a donné cette Société. On ne tarit pas d'éloges et de fait, il y en aurait eu très long à dire sur cette superbe audition donnée devant une salle où tout Cahors semblait s'être donné rendez-vous. D'aucuns, et nous prions la société d'enregistrer ce désir, réclament une deuxième audition de « Maia », avec artistes en costumes, décor et orchestre.

Et à ce propos, il n'est que juste de féliciter ce groupement d'instrumentistes cadurciens qui sous la baguette de leur chef habile et on ne peut plus dévoué, M. Barreau, obtient d'aussi bons résultats. Il nous est agréable d'encourager ces efforts de l'Orchestre qui a fait entendre deux morceaux difficiles entre tous : l'Ouverture des Noces de Figaro de Mozart et une sélection sur l'Arlésienne de Bizet. Il s'est tiré tout à son honneur de l'exécution de ces deux œuvres.

### Inspection de gendarmerie

Par décision ministérielle, le général de brigade Planazet a été désigné pour inspecter, en 1906, la 17<sup>e</sup> légion bis de gendarmerie.

### Lait falsifié

La police de notre ville a procédé vendredi matin à une vérification consciencieuse du lait vendu en ville.

Cette vérification n'était pas inutile, car 5 laitières ou laitiers ont été pinçés, colportant du lait falsifié.

Procès-verbal a été dressé contre eux.

### Cercle de la Jeunesse républicaine laïque

Les membres du Cercle de la J. R. L. sont priés de vouloir bien assister à la réunion générale qui aura lieu le samedi, 20 janvier 1906, à 8 h. 1/2.

### Ordre du jour :

Communications très importantes; Questions diverses; Paiement des cotisations.

### Le Secrétaire.

N. B. — Présence indispensable.

### Conseil de préfecture

Le Conseil de préfecture s'est réuni vendredi soir à 2 heures.

Il a statué sur les deux affaires suivantes :

Le sieur Valat, architecte à Souillac, contre la commune de Baladour; Règlement de comptes. Après plaidoiries de M<sup>e</sup> Alibert pour le demandeur et de M<sup>e</sup> Lacaze pour la commune, l'affaire est mise en délibéré.

Une deuxième affaire a été appelée. Lesieur Pons Louis, de Frayssinhes contre le sieur Lagache, de Saint-Laurent-les-Tours. — Demande en mutation de cote.

A la suite du partage d'un immeuble indivis entre les deux parties au procès, l'administration des contributions directes avait réparti le revenu imposable entre copartageants proportionnellement à l'étendue de chaque lot; l'héritage indivis se composait de parcelles de 2, 3 et 4<sup>e</sup> classes. Lagache avait été loti de la parcelle de 2<sup>e</sup> classe; sa parcelle de 4<sup>e</sup>; la parcelle de 3<sup>e</sup> classe avait été attribuée par égales portions aux deux copartageants; la répartition du revenu cadastral, faite proportionnellement à la superficie, était la source d'une lésion pour Pons; la parcelle de 4<sup>e</sup> classe qui faisait partie de son lot était frappée d'un revenu imposable égal à celui de la parcelle de 2<sup>e</sup>. Pons demande que la répartition soit faite eu égard à la classe des parcelles rentrant dans chaque lot et proportionnellement à l'étendue de ces parcelles.

M<sup>e</sup> Faure, qui est un de nos compatriotes et ancien élève du lycée Gambetta, du barreau d'Aurillac, se présente pour le demandeur.

Avec concision et une science juridique qui fut fort appréciée, M<sup>e</sup> Faure montre au Conseil la lésion dont la répartition est la source.

Le Conseil reconnaissant le préjudice causé au demandeur, ordonne une nouvelle répartition sollicitée et condamne le sieur Lagache à tous les dépens.

### Jeux Floraux de 1905

Voici le palmarès des jeux Floraux organisés par l'Union artistique et littéraire de Cahors.

### SECTION DE LANGUE FRANÇAISE

#### 1<sup>re</sup> PARTIE : PROSE

Sujet imposé : *L'Idéal Social*

Rose de Vermeil : M. Roseville des Grottes, domaine de Larqué par Lassel (Basses-Pyrénées).

Diplôme d'honneur : M. Maurice Malot, rue d'Isly, 8, à Carcassonne.

#### Sujet libre

Une pervenche argent et or : (Fleur réservée).

Mention : M. Maurice Joret, au Mas d'Agenais (Lot-et-Garonne).

Mentions : M. Didier France, percepteur à Aignan (Gers).

M. Gabriel Vasserot, château de Rance à Bayonne.

#### 2<sup>me</sup> PARTIE : POÉSIE

Sujet imposé : *Ode à la paix*

Violette en Vermeil : M. Joseph Destibarde, 9, allées Brouchet à Mont-de-Marsan.

Diplômes d'honneur : M. Maurice Joret, au Mas d'Agenais.

M. Nègre, Boulevard de la Révolution, 50, à Narbonne.

M. J. Chevreau, à Ecadville-Lacampagne (Eure).

Mentions : M. Pons Ernest, à Langle par Luzech (Lot).

M<sup>lle</sup> Gabrielle Vasserot, Château de Rance à Bayonne.

M<sup>lle</sup> Pauline Vergé, à Rieucros (Ariège).

M. Joseph Bent, fils, rue des Changes, 27, à Toulouse.

M<sup>lle</sup> Marie Lasserre-Béchaire, Avenue de Grajaille, à Carcassonne.

#### Poésie : sujet libre

Une églantine argent et or : M. Alphonse Denizot, à Villeneuve-sur-Lot.

Autre fleur M<sup>lle</sup> Marie Thérèse Burgalat, place Betelar à Auch.

Diplôme d'honneur : M. Joseph Niel, Château de Brionde, près Muret.

Diplôme d'honneur : M<sup>lle</sup> Marie Thérèse Burgalat, pour ses diverses œuvres.

M. Bergès Pierre, rue Raymond à Toulouse.

M. Simon Texier, à Celles-sur-Belle (Deux-Sèvres).

Mentions : M. J. Gratelot-Lemercier, à Pamiers.

M. Alcide Marot, maire de Nijon (Hte-Marne).

M. Ch. Séré, publiciste à Samatan (Gers).

M. F. Teilhet, à Ardevielle (Htes-Pyrénées).

M. Ernest Pons, à Langle par Luzech (Lot).

M. Emile Reverdy, avocat, rue Viollet-le-Duc à Narbonne.

#### 3<sup>me</sup> PARTIE : THÉÂTRE

Sujet libre. — Une comédie en prose

Un souci argent et or (Fleur réservée).

Diplôme d'honneur : M. X. Mention : M<sup>lle</sup> Thérèse Barthès, 14, rue de Strasbourg à Toulouse.

#### Un drame en 1 acte (prose)

Une marguerite argent et or : (Fleur réservée).

Mention : M. Ferdinand Tarroux, avocat à Albi.

Sujet libre : une comédie en vers

Une jacinthe argent et or : M. Roux, professeur de l'Université à Dreux.

Mention : M. Ch. Séré, publiciste, à Samatan (Gers).

M. Gratelot-Lemercier à Pamiers.

#### Un drame en 1 acte en vers

Un ceillet argent et or : M. Henri Fromont, à Lagrue (Lot-et-Garonne).

M. Gratelot-Lemercier à Pamiers.

SECTION DE LANGUE ROMANE (LANGUE D'OCC)

#### POÉSIE

Sujet imposé (dialecte du Quercy)

Chant ou plusieurs couplets en l'honneur du Quercy.

Un iris argent et or (Fleur réservée).

Mention : M. Maurice Joret, au Mas d'Agenais.

M. Cazès, instituteur à Castelnau.

M. Ernest Pons, à Langle (Luzech).

#### Prose : sujet libre

Une orchidée argent et or : (Fleur réservée).

Mention : M<sup>lle</sup> Thérèse Barthès, 14, rue de Strasbourg, Toulouse.

M. Salles, pharmacien à Puy-l'Évêque (pour son œuvre : Nostré biel Quercy).

#### Théâtre de Cahors

#### TOURNÉE A. LIONNET

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est le lundi 22 janvier qu'aura lieu sur la scène du théâtre de Cahors l'unique représentation

# NOS DÉPÊCHES

## Télégrammes reçus hier :

Paris 19 janvier 1906, 12 h. 38 s.

### A la Chambre

La Chambre, dans sa séance du matin, a continué la discussion du projet relatif à la marine marchande.

### A Algésiras

Une dépêche d'Algésiras prétend que toutes les puissances ont décidé d'édicter des peines sévères contre la contrebande des armes au Maroc.

### La date des élections législatives

On affirme que le gouvernement fixerait au 8 avril la date des élections législatives.

### La tempête

Une terrible tempête sévit dans la Manche; de nombreux sinistres sont signalés.

## Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris 20 Janvier 10 h. 30 m.

### A Algésiras

La rédaction du projet relatif à la répression de la contrebande de guerre n'étant pas terminée, la Conférence d'Algésiras se réunira seulement lundi.

### Entre plénipotentiaires

Le délégué allemand à Algésiras, M. Radowitz, a rendu, ce matin, la visite de condoléances que M. Révoil lui fit hier à l'occasion de la mort du ministre des affaires étrangères d'Allemagne, M. Richthofen.

### En Russie

Une dépêche de Pétersbourg donne de mauvaises nouvelles sur les provinces russes: la farine manque en Pologne.

### Une bombe à Odessa

Une bombe lancée hier à Odessa a fait de nombreuses victimes.

AGENCE FOURNIER.

## Arrondissement de Cahors

### Concots

Appelé par mon métier à visiter les petites communes, je m'aperçois que presque partout Messieurs les Maires ont de bien faibles notions des devoirs que leur imposent leurs fonctions.

Ces braves magistrats, une fois qu'ils ont apposé leur signature et le cachet de leur Mairie sur des papiers plus ou moins administratifs se figurent que cela leur est leur devoir. Peuh! beaucoup n'en connaissent pas davantage.

Je visitais ces jours derniers la commune de Concots; le bourg est des plus gentils: Maisons blanches fraîchement crépées, gens propres et affables, qui vont bien, comme nous disons nous autres voyageurs, chère succulente, tout est plaisant; mais, pour Dieu, que les places publiques sont sales et mal tenues, semées de grosses pierres couvertes de fientes et les rues ne sont pas dans un meilleur état et presque impraticables.

L'esprit de M. le Maire devrait être frappé de ce contraste et ne serait-ce que par hygiène, il devrait y porter remède.

Du reste il me semble que la loi de 1884 lui fait un devoir de veiller à l'hygiène de sa commune.

Décidément rien ne se passe dans cette commune comme partout ailleurs et M. le Maire ne se doute pas que la même loi de 1884 lui fait un devoir de s'occuper aussi de la police.

Je me trouvais donc dans cette commune le jour du marché aux truffes, marché qui, paraît-il, se tient tous les mercredis. Eh! bien, on ne le croirait jamais, ce marché, au lieu de se tenir sur une des places publiques, car cette petite commune possède deux places, ce qui serait naturel, ce marché, dis-je, est installé sur la route nationale, à l'endroit le plus resserré de la traversée du bourg, ce qui gêne grandement la circulation, où à tout instant vendeurs et acheteurs s'exposent à se faire écraser et à patagner dans un lac de boue.

Mais on m'a fait observer, en voyant mon étonnement, que M. le Maire habite la banlieue et qu'il n'a cure de l'entretien du boug.

Alors tout s'explique.

Allons M. le Maire, un bon mouvement, vous êtes à la tête d'une gentille petite commune, veillez à l'entretien de vos places et de vos rues, et le public vous en sera reconnaissant. Ainsi soit-il.

Un voyageur.

Un revenant. — Monseigneur Cric-Crac, croit devoir rentrer en scène. Eh! tant mieux! car nous craignons pour sa santé!

En vrai cuisinier, il revient toujours à ses chères casseroles. Cette fois il nous raconte que, tout en faisant peu de bruit, elles vous mijotent très bien une

affaire, une élection surtout. De ce moment il en a une batterie détachée en service extraordinaire dans une commune voisine, à Escamps.

Une fois de plus il se trompe en attribuant à l'Indécrottable la paternité des articles parus dans le Journal du Lot le 10 et le 17 décembre et visant M. le curé. L'accusé nous a déclaré non seulement n'être pour rien dans cette critique, mais il nous a dit encore ne pas partager sur ce point la manière de voir du républicain qui en serait l'auteur. Pour lui, il estime que le prêtre n'ayant plus une fonction publique, il doit être libre d'exercer son métier à sa guise pourvu que sa liberté individuelle ne porte pas atteinte à celle des autres. Ainsi il le veut libre d'aller prendre les morts à domicile ou de se les faire apporter. D'abord, ajoute-t-il, cela doit être plus qu'indifférent au défunt, et si la famille de celui-ci trouve que le prêtre se fait trop payer pour le dérangement qu'il se donne, elle n'a qu'à se passer de ses services. Si vous treuvez la marchandise trop chère, n'en prenez pas. Et à plus forte raison si vous n'y avez pas confiance.

### Vers

Comité républicain radical. — On nous prie d'insérer la lettre suivante qui a été adressée à M. le président du comité radical de Saint-Géry par divers membres du comité de Vers:

M. le Président du Comité Radical du canton de Saint-Géry

A la suite des élections du 7 janvier, il nous a paru qu'une assemblée générale de notre comité s'imposait.

Notre parti disposait au congrès d'une majorité écrasante; pour qu'il ait été battu, il a fallu que de graves fautes fussent commises. Ces fautes, nous devons les connaître pour les dénoncer et en prévenir le retour.

Un des nôtres, le conseiller général du canton, a été plus particulièrement mêlé à la lutte. Malgré de graves menaces dont le bruit nous est parvenu, il a maintenu sa candidature contre la réaction. Le nombre imposant de suffrages qu'il a obtenus, malgré la multiplicité des candidatures radicales, montre bien l'opportunité de son intervention et la certitude d'un succès éclatant si dans tout le parti républicain on avait voulu se rendre à l'évidence.

Nous approuvons pleinement son attitude, aussi désirons-nous qu'il vienne à notre réunion retracer les phases de la bataille et nous faire partager son espoir en un avenir réparateur.

Nous vous prions donc, Monsieur le président, de convoquer les membres du Comité cantonal pour un des plus prochains dimanches.

## Arrondissement de Gourdon

### Gourdon

Tribunal correctionnel. — A l'audience correctionnelle du 15 janvier 1906 ont été jugés les affaires suivantes:

1° Malet, Pierre, âgé de 62 ans, journalier à Condat, inculpé d'escroquerie, est condamné par défaut à un mois de prison.

2° Ramet, Rose, épouse Portal, âgée de 43 ans, ménagère, demeurant à Rouffilhac, inculpée du vol d'une poule, est condamnée à quinze jours de prison.

3° Verdier, Jean-Joseph-Frédéric, âgé de trente-quatre ans, né à Mirepoix (Gers), sans domicile fixe, prévenu de vagabondage, est condamné à quinze jours de prison.

Cet individu dont le casier judiciaire est très bien garni, avait été signalé comme anarchiste dangereux.

4° Leblanc, Paul, âgé de vingt-huit ans, né à Montoberg (Aisne), sans domicile fixe, inculpé de vagabondage, est condamné à quinze jours de prison.

Quatre chasseurs défilent à la barre et sont condamnés à des peines variant de 20 à 50 fr. d'amende.

## Arrondissement de Figeac

### Figeac

Véloci-sport Figeacois. — C'est définitivement au dimanche 21 janvier que le cross-country cyclo-pédestre du Véloci-sport figeacois a été fixé. Les nombreux prix qui y sont affectés, l'intérêt qu'ont témoigné aux organisateurs les différents organes sportifs et les grandes maisons de cycles (Conte, Alcyon, etc.), tous ces encouragements font que nulle autre épreuve similaire n'aura offert un intérêt semblable à celle-ci. Les engagements seront clos définitivement samedi soir 20 janvier, à sept heures, et devront être adressés au trésorier du V. S. F. Le parcours mesurera environ dix kilomètres, et le départ sera donné devant le café Suisse, à deux heures et demie précises.

Le nombre des partants s'annonce comme devant être imposant, car le cross cyclo-pédestre est peut-être la course la plus intéressante qui existe et une des plus utiles.

C'est en effet pour ceux qui y prennent part une préparation très sérieuse au métier de cyclistes militaire, et pour ceux qui ont déjà fait leur service un excellent entraînement pour se tenir en haleine. Rappelons en même temps que cette active société vient de s'assurer le gracieux concours de M. Debar fils, en tant que professeur de boxe et mouvements athlétiques.

Théâtre municipal. — On annonce que dans peu de jours nous aurons une belle soirée au théâtre.

Il est juste de constater que, grâce au zèle du directeur monsieur Pélouze, la population figeacoise assiste à des charmantes soirées; nous le remercions.

Concours de Bordeaux. — Nous sommes heureux d'annoncer que les habitants de Figeac accueillent avec enthousiasme l'intention de nos deux Sociétés, Musique et Orphéon, de prendre part au concours de Bordeaux qui aura lieu les 2 et 4 juin.

Foires de Figeac. — Nos foires de Figeac font toujours quelques victimes; les pick-pockets, malgré la grande surveillance faite par la police et la gendarmerie, opèrent toujours sur nos naïfs campagnards avec une habileté et une sûreté extrême.

Espérons que l'on redoublera contre eux de surveillance.

Montredon

Conférence agricole. — Dimanche prochain 21 janvier, à deux heures de l'après-midi, M. Pezet, professeur spécial d'agriculture, donnera, dans la salle de la mairie, une conférence ayant pour objet les assurances mutuelles sur la mortalité du bétail.

Aynac

Dés nouvelles S. V. P. — Depuis si longtemps que je n'ai reçu des nouvelles de M. le comte de Toulouse, je suis vraiment dans l'angoisse, je crains qu'il ne lui soit arrivé malheur.

Nos lecteurs comprendront aisément mon impatience, car M. le comte, le cher homme, lui, qui au moment où je m'étais

blessé au doigt prenait tant de part à ma peine qu'il est bien juste que j'aie pour lui un brin de reconnaissance et que je m'intéresse à sa santé. Et puis entre filleul et parrain, que diable! ne se doit-on pas quelques égards.

Il fut un temps où nous causions de temps à autre par l'organe du Journal du Lot, mais depuis quelque temps plus de réponse, lui, si vif à la réplique, il ne dit plus rien. Dort-il?

S'il n'est pas malade il ne serait pas à souhaiter que sa léthargie dure autant que celle de la marmotte, car nos lecteurs que notre polémique intéressait ou du moins amusait, commencent à s'impatienter de notre long silence.

GALY dit DUR A CUIRE.

Saint-Céré

Inventaire. — Par application de la loi du 19 décembre 1905, concernant la séparation des Eglises et de l'Etat, l'inventaire des objets mobiliers et immobiliers de la fabrique et de la messe curiale de la paroisse de Sainte-Spérie sera fait le 24 courant, à 9 heures du matin, par M. Lescure, receveur des domaines et du timbre à Saint-Céré, désigné par M. le receveur des domaines du département du Lot.

Notification de cette mesure a été faite le 16 courant, à M. le curé et à M. le président du bureau des marguilliers par le garde-champêtre.

## Arrondissement de Gourdon

### Gourdon

Tribunal correctionnel. — A l'audience correctionnelle du 15 janvier 1906 ont été jugés les affaires suivantes:

1° Malet, Pierre, âgé de 62 ans, journalier à Condat, inculpé d'escroquerie, est condamné par défaut à un mois de prison.

2° Ramet, Rose, épouse Portal, âgée de 43 ans, ménagère, demeurant à Rouffilhac, inculpée du vol d'une poule, est condamnée à quinze jours de prison.

3° Verdier, Jean-Joseph-Frédéric, âgé de trente-quatre ans, né à Mirepoix (Gers), sans domicile fixe, prévenu de vagabondage, est condamné à quinze jours de prison.

Cet individu dont le casier judiciaire est très bien garni, avait été signalé comme anarchiste dangereux.

4° Leblanc, Paul, âgé de vingt-huit ans, né à Montoberg (Aisne), sans domicile fixe, inculpé de vagabondage, est condamné à quinze jours de prison.

Quatre chasseurs défilent à la barre et sont condamnés à des peines variant de 20 à 50 fr. d'amende.

Montfaucon

Etat-civil. — Naissances: Fournié Lucienne Claire Jeanne, Avenue de Paris.

Décès: Barrés Pierre, curé, âgé de 64 ans, Avenue de la Fontaine.

La première vente du Journal du Lot dans la commune de Montfaucon a eu un succès auquel on ne se serait pas attendu. Tous les exemplaires ont été rapidement enlevés. Cela confirme encore une fois de plus la considération toujours croissante que cet organe essentiellement républicain acquiert dans notre région du Haut-Quercy.

L. OLOTTE.

Gignac

Nécrologie. — Samedi soir, notre camarade Gauchet, cantonnier au Fraux, membre du comité, a succombé subitement à une congestion pulmonaire à l'âge de 43 ans, laissant une veuve et 5 enfants.

Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'une grande affluence de personnes, ses collègues des cantons de Martel et de Souillac avaient tenu à accompagner leur camarade à sa dernière demeure.

Au cimetière, le citoyen Lapeyronie, président du Comité, en termes très émus, a prononcé les paroles suivantes:

« Mesdames, Messieurs, « Chers camarades,

« J'ai la pénible mission de venir, au nom du Comité, dire un dernier adieu au regretté camarade Gauchet, et adresser à sa veuve et à ses enfants nos bien sincères et respectueuses condoléances.

« Le camarade que nous perdons était un brave et honnête citoyen.

« Modeste fonctionnaire, il eut vite conquis l'estime de ses chefs et l'amitié de ses collègues. Il appartenait à cette corporation des cantonniers où le zèle et le dévouement sont si souvent mis à l'épreuve.

« Faire le bonheur des siens, accomplir son devoir avec la plus grande abnégation, telle était son aspiration. Fier républicain autant que bon fonctionnaire, il fut un des premiers à venir grossir notre phalange, mettant ainsi en pratique la devise: l'union fait la force.

« Notre camarade tombe frappé au milieu de sa carrière, alors que l'avenir semblait lui sourire et qu'il pouvait espérer un jour jouir d'un repos que devait lui procurer toute une vie de labeur; lorsque la mort, cette impitoyable faucheuse est venue briser tout espoir et enlever notre excellent camarade à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis.

« C'est avec un serrement de cœur que j'adresse à ce bon camarade un dernier adieu et un dernier salut de fraternité, de solidarité et d'amitié. A sa veuve éplorée et à sa famille nous adressons l'expression de nos plus profonds respects ainsi que le partage de leurs larmes et de leur cruelle douleur.

« Adieu, camarade Gauchet, adieu. »

« Deux magnifiques couronnes ornaient le corbillard, l'une offerte par les cantonniers du canton de Martel et l'autre par le Comité R. S.

Vayrac

Foire du 17 janvier. — Favorisée par un temps splendide, notre foire a été importante.

Voici les cours pratiqués: Poil de bœufs bien approvisionné. Bœufs gras, de 30 à 35 fr. les 50 kilos. Poil de vaches, archi-comble, beau-

coup de vaches vendues entre 150 et 350 francs la pièce.

Veaux pour la boucherie, 0.85 et 0.90 le kilo.

Marché aux cochons, peu animé. Porcs pour l'expédition, de 38 à 40 fr. les 50 kilos; porcs très gras, de 40 à 45 fr., les 50 kilos.

Moutons, de 38 à 44 fr. les 50 kilos.

Halle aux grains. — Blé, 18 fr.; maïs, 15 fr.; avoine, de 8 à 9 fr.; haricots belle qualité, 32 fr.; fèves, 17 fr., le tout l'hectolitre.

Marché à la volaille. — Poules grasses, 1 fr.; poulets de grain, 1 fr. 20; dindes, 1 fr. 10; oies, 1 fr. 70. le tout le kilo.

Gibier. — Lièvres, 1 fr.; lapins sauvages, 0 fr. 75; lapins domestiques, 0.40, le tout le demi kilo.

Les œufs, 0 fr. 90 la douzaine.

Truffes, 7 quintaux, vendus 11 et 13 fr. le kilo.

Union du bureau de bienfaisance. Le bureau de bienfaisance se réunira le dimanche 21 courant à 3 heures du soir.

Ordre du jour: Revision de la liste d'assistance médicale; installation d'un administrateur.

Election présidentielle. — C'est avec une indicible joie que tous les sincères républicains, sans distinctions de nuances, ont appris le 17 courant vers 4 heures du soir, que le ferme républicain M. Fallières, était élu président de la République.

Intuitif d'ajouter que MM. les réactionnaires-faisaient grise mine.

## Chez nos voisins

### Lot-et-Garonne

### FUMEL

La taxe du pain. — Nous ignorons si la popularité, assez surprenante d'ailleurs du nouveau maire de Fumel, ne sortira pas amoindrie de la voie dans laquelle ses nouvelles attributions l'ont engagée.

La critique dont il usait si largement semble se retourner contre lui; c'est un mauvais présage pour le début d'une administration et la sauvegarde d'une écharpe depuis si longtemps convoitée.

Une certaine gêne, quand ce n'est pas du mécontentement, se devine dans le regard de ses admirateurs les plus dévoués.

Pourquoi? Nous n'en savons rien. Est-ce peut-être parce que, par un arrêté très récent, il vient d'élever la taxe du pain de 27 à 29 centimes le kilo?

Comme tous ceux qui ne sont pas satisfaits de cette mesure nous nous demandons si cette augmentation de taxe est justifiée. Nous ne le pensons pas. Depuis la taxe de 27 centimes appliquée par le maire précédent, il y a eu sans doute une légère hausse sur les blés, 0 fr. 50 par hecto, mais cette hausse insignifiante a été, presque aussitôt, suivie d'une baisse; ce qui nous porte à dire: que nous ne pouvons nous expliquer cette subite augmentation sur le prix du pain, au moment même, où rien ne pouvait justifier cette mesure.

Tout en restant dans le cadre de la stricte impartialité, il nous semble bon de faire telle remarque qui devrait apporter à notre situation, moins de malaise, tout en croyant, que l'intimité du maire, avec certains boulangers, n'est pour rien dans cette malheureuse détermination et qu'il va puiser ses renseignements commerciaux à des sources autorisées, plutôt qu'en la compétence contestable de ses amis.

Dans notre modeste situation de travailleurs, nous ne voudrions pas, que des lauriers, conquis par tant de moyens et avec tant d'éclat aux élections municipales dernières, puissent s'effeuiller aussi lamentablement et emporter dans leur déroute toutes les promesses de la période électorale.

L'élevation de la taxe du pain nous met dans l'obligation de rappeler à M. le maire, que depuis son élection très récente, la situation matérielle de Fumel n'a nullement été modifiée, et qu'elle est aussi intéressante après le succès qu'aurait obtenu. Comme la gêne est habituellement le lot des travailleurs, il serait indispensable, que la municipalité ne prit de telles mesures qu'après un examen des plus sérieux. L'a-t-elle fait? Nous avons le droit de penser que non, puisque pas mal de localités avoisinantes et grands centres du département paient le pain moins cher que nous.

Le pain étant de première nécessité pour les ménages pauvres, certains même n'en pouvant manger la quantité voulue, nous ne pouvons que demander à la municipalité, d'en régler le prix, d'une façon plus équitable.

Nous avons déjà dit que le maire avait pris un arrêté, que nous avons cru illégal, pour le déplacement du foirail des moutons. A la suite de cet arrêté, une pétition demandant que ce foirail ne fut pas déplacé, fut envoyée à la préfecture. Cette pétition était signée de onze conseillers municipaux. Nous avons donc vu avec plaisir, qu'aujourd'hui jour de foire ce foirail n'avait pas été déplacé.

Le maire, avons-nous supposé, est revenu sur son arrêté inopportuniste. S'il en est ainsi nous l'en félicitons.

Monsempron-Libos

Au sujet des prônes du curé de Monsempron. — Décidément la séparation a été bien faite, car les prêtres n'en sont point satisfaits; notre curé de Monsempron, voulant imiter ses collègues, a délégué un de ses fidèles pour faire une collecte parmi les catholiques, à seule fin de se procurer l'argent nécessaire pour dire sa messe première; il ne lui fallait pour cela que la modique somme de 200 francs.

Mais hélas, les brebis s'égarent, sans doute, elles ne veulent plus revenir au bercail.

Et de fait le quêteur n'a, à sa première collecte, ramassé que la somme de 16 fr. 1 Aussi qu'a-t-il fait? Le dimanche suivant, de sa plus belle voix, le curé s'écria au prône: Mes Frères, désormais vous n'aurez plus de messe première.

Monsieur le curé a raison: puisqu'on

ne le paie pas, il n'a pas à travailler; mais, tout de même, le curé ne s'est pas senti battu; il est revenu à la charge et il est parvenu à réaliser la somme de 150 francs....

La somme n'étant pas encore complète, le dimanche suivant il tint ce langage à ses fidèles: Mes très chers frères, les messes premières de l'an passé ne m'ayant pas été payées, les 150 fr. versés seront pour le paiement de l'année écoulée.

Tête des fidèles!! Et il y a de quoi!!! Père Ignace.

Manifestation républicaine. — L'adresse suivante a été envoyée à M. Fallières par le conseil municipal:

« A la nouvelle de votre élection à la magistrature suprême de la République, le conseil municipal de la commune de Monsempron, réuni spontanément pour fêter votre victoire, qui est celle du parti républicain tout entier, vous adresse l'hommage de sa respectueuse sympathie et de son dévouement.

« Pour le conseil municipal, à l'annuité et par ordre,

» Le maire,

» J. JARRIT. »

## AVIS

M. Léon LAGASPIE, seul pharmacien de 1<sup>re</sup> classe à Catus, à l'honneur d'informer ses nombreux clients, qu'ils trouveront dans son officine des médicaments de premier choix et que son titre de pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, lui permet de préparer avec tout le soin voulu, exigé par l'art pharmaceutique et la dignité professionnelle, tout en conservant des prix assez modérés pour défier toute concurrence.

Médicaments nouveaux et préparés par M. Lagaspie avec des produits de première qualité, provenant des premières drogueries françaises (Pharmacie Centrale de France, etc.):

Sirope Pectoral Balsamique, 2 fr. le flacon d'une efficacité absolue contre les affections des bronches et de la poitrine.

Rob Toni reconstituant, 3 fr. 50 le flacon contre anémie, pâles couleurs, etc.

Thé purgatif des Agriculteurs, 0 fr. 75 la boîte remplacant avantageusement les divers autres Thé.

Une Lotion Capillaire, 3 fr. le flacon qui a déjà produit des effets absolument remarquables contre la chute des cheveux et les diverses maladies du cuir chevelu.

Huile de Foie de Morue

Qualité extra, 1 fr. 50 le 1/2 litre.

— — 2 fr. 75 le litre.

1<sup>re</sup> Qualité, 1 fr. 25 le 1/2 litre.

— — 2 fr. 25 le litre.

(Verre compris).

## Bulletin Financier

Le marché dès l'ouverture s'est montré faible et pour expliquer cette tendance, on mettait en avant la rupture des relations avec le Venezuela. Mais cette raison n'en était pas une, car en séance la fermeté a repris les dessus, ramenée par la hausse des valeurs industrielles russes.

Notre 3 0/0 finit à 98.95.

Les établissements de crédit se retrouvent: la Banque de Paris à 1452; le Comptoir National à 650; le Foncier à 697; le Crédit Lyonnais à 1095; la Société Générale à 635.

Nos chemins français toujours recherchés par l'épargne se négocient: l'Est à 942; le Lyon à 1833; l'Orléans à 1485.

Le Suez revient à 4298; le Rio à 1640.

Nous laissons les fonds d'Etat à peu près à leurs cours de la veille. L'Extérieure cote 91.90; l'Italien se négocie à 104.60; le Portugais vaut 68.40; le Turc se tient à 92.52; la banque Ottomane à 611. Quant aux Russes, ils se raffermissent à peu près à leurs cours précédents, le 3 0/0 1891 se maintient à 70.10; le 3 0/0 1896 à 69.70; le Consolidé à 8305.

Au comptant l'union des tramways s'inscrit à 98. Cette société a obtenu la concession d'importants travaux à l'Etranger; en France, ainsi que nous l'avons déjà dit, elle va procéder à l'installation du chemin de fer électrique Lille, Roubaix, Tourcoing et construire les usines de la centrale électrique.

L'action New-Kaffirs se consolide à 41.

Le marché Sud-Africain est resté très calme aux environs des cours précédents. Les affaires paraissent attendre pour reprendre les résultats des élections anglaises. La Robinson Gold se traite à 217; la Simmer and Jack à 40; la Ferreira à 511. Au parquet le central Mining se négocie à 410; l'association minière à 200.

## HERNIEUX

Vous-avez guéri et vous débarrasser pour toujours de la Hernie sans opération, sans suspendre vos travaux et exercices habituels?

Ne portez et n'achetez plus de bandages sans avoir consulté M. Félix, Dr de l'Institut Herniaire (gendre du docteur Gontard), 8, avenue du Maine, à Paris, Breveté, Médaille d'Or à l'Exposition Internationale 1900, qui recevra lui-même à: Capdenac-Gare, mardi 23 janvier, hôtel de France; Cahors, mercredi 24, hôtel de l'Europe; Figeac, jeudi 25, hôtel des Voyageurs; Aubin, vendredi 26, hôtel Bâne.

L'Institut Herniaire ne livre pas à la publicité ses milliers de guérisons.

Le BANDAGE-OBTURATEUR électrique seul guérit. Ceintures électriques pour femmes suite de grossesse, maladies nerveuses, ainsi que pour

## Chronique agricole

### CONSERVATION HIVERNALE DES LEGUMES

Les légumes-racines, tels que carottes, navets, céleris-raves, panais, radis d'hiver, cerfeuil tubéreux, choux raves etc., s'hivernent en bonnes conditions en silos étroits, profonds de 30 à 40 centimètres en les disposant en dos d'âne (ou ados) à leur partie supérieure, laquelle est recouverte d'une chemise de longue paille épaisse ou liée en bottes, sur laquelle on applique des voliges en bois blanc, munies de couvre-joints, retenues à leur base par de petits piquets en bois. La partie supérieure est reliée par un couvre-joint fixé à l'aide de petites pointes de façon à rejeter l'eau du ciel à l'extérieur des silos. On applique sur cette toiture une bonne couche de terre provenant de la tranchée; par les froids rigoureux on enveloppe le tout d'une forte couche de fumier sec ou longue litière, afin d'éviter tout accident de la gelée.

Il est également facultatif, pour les personnes disposant d'un cellier ou réduit quelconque à l'abri du froid d'hiverner les légumes-racines conservés par la stratification dans du sable par lits alternés en formant de petites meules retenues à leurs extrémités par des pieux enfoncés dans le sol et reliés par des planches afin d'éviter l'éboulement.

Ces procédés bien simples et éco-

nomiques à la fois, à la portée de chacun, permettent de conserver pendant toute la mauvaise saison les légumes précités, lesquels, dans ces conditions possèdent toute fraîcheur, de même que leur complète qualité alimentaire; ils facilitent également les moyens de les avoir à sa disposition par les températures les plus rigoureuses dans les régions où le sol est parfois recouvert de neige pendant deux et même trois mois de l'hiver.

Dans les régions privilégiées du Centre et celles de l'Ouest et des environs de Paris, où les hivers sont moins rigoureux et où les chutes de neige sont rares et peu abondantes, les procédés de conservation hivernale des légumes sont simplifiés, une quantité de légumes résistant généralement au dehors, moyennant une légère couverture pendant les hivers ordinaires.

Toutefois, pour certaines espèces, il est prudent, à l'approche des froids, de prendre certaines dispositions pour leur conservation prolongée et les avoir constamment sous la main pour la consommation.

### CARBURE DE CALCIUM

Dépôt du Comptoir Central de Vente  
chez MM. CAYLA et C<sup>ie</sup> à CAHORS  
Adresser les ordres et demandes de prix  
aux Agents généraux MM. DESMAZURES et LAMBERT  
34, Cours du Chapeau Rouge à Bordeaux.

## MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie  
HORLOGER, BIJOUTIER  
JOAILLER  
CORBEILLES DE MARIAGE

Fantaisie. — Articles de Religion  
ACHAT ET ECHANGE DE DIAMANTS  
ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT  
Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA  
Seul représentant de  
l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

## L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine  
de Paris  
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France  
Successeur de BAKER  
75, Boulevard Gambetta  
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait  
et entièrement garanti  
Le propriétaire gérant: A. COUESLANT.

## A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ  
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE  
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
ET DE  
L'ÉCOLE NORMALE  
D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
69, BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI  
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
IL GARANTIT SON TRAVAIL  
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR  
LUI-MÊME

## BOURGOT DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9  
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT  
livrer un Dentier dans la même journée  
Tous les travaux sont garantis sur facture  
Deux ans de crédit sans payer  
plus cher qu'ailleurs  
GRANDE BAISSÉ DE PRIX

LA PLUS IMPORTANTE MAISON DU CONTINENT

**ROSIERS** Les amateurs de belles roses qui n'auraient pas encore reçu notre **CATALOGUE GÉNÉRAL** pour 1903-1904 sont priés de le demander pour recevoir gratis et franco par retour du courrier, chez **GEMEN ET BOURG**, à LUXEMBOURG (Grand-Duché) **COLIS-RECLAMES - INSTRUCTION pour culture gratis à chaque envoi.** Hors Concours Paris - Anvers - St-Petersbourg - Turin - St-Louis - Liège, etc.

NEURALGIES MIGRAINES - Guérison certaine D'GRONIER LASTIMPE CATARHES de membrane et de cristallin par les Pâtes Antineuralgiques de D'GRONIER LASTIMPE 23, r. de la Monnaie, Paris. Boite 3/4 fr.



## LACTINA SUISSE

ALIMENT POUR VEAUX

Médaille d'Argent, Expos. Univ. Paris 1900  
Aliment complet remplaçant avec une énorme économie le lait naturel pour l'élevage et l'égrais des veaux et porcelets 20 ans de succès.

FRANÇOIS BRUNNER, fabricant à Lyon

On trouve la "LACTINA SUISSE" chez MM.

Jean Jouanny, propriétaire à Lalbenque. — E. Espinasse, épicer à Limogne. — Demeaux, marchand de grains à Montcau. — Pierre Bachler, sellier à Bagnac. — A. Cayrol, grainetier à La Capelle-Marival. — F. Martignoutte, épicer à Assier. — Lamothe et Chansard, grainetiers à St-Céré. — Souladie jeune, épicer à St-Céré. — V.-E. Doumer, pharmacien à La Bastide-Murat. On demande des dépositaires.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 5

## UN MÉNAGE DE GARÇON

par H. DE BALZAC

Agathe se donna deux grandes cages d'oiseaux, l'une pleine de serins, l'autre d'oiseaux des Indes. Elle s'adonnait à ce goût enfantin depuis la perte, irréparable pour elle comme pour beaucoup de monde, qu'elle avait faite. Quant à la chambre de la veuve, elle fut, au bout de trois mois, ce qu'elle devait être jusqu'au jour néfaste où elle fut obligée de la quitter, un fouillis qu'aucune description ne pourrait mettre en ordre. Les chats y faisaient leur domicile sur les bergères; les serins, mis parfois en liberté, y laissaient des virgules sur tous les meubles. La pauvre bonne veuve y posait pour eux du millet et du mouron en plusieurs endroits. Les chats y trouvaient des friandises dans des soucoupes écornées. Des hardes traînaient. Cette chambre sentait la province et la fidélité. Tout ce qui avait appartenu à feu Bridau y fut soigneusement conservé. Ses ustensiles de bureau obtinrent les soins qu'autrefois la veuve d'un paladin eût donné à ses armes. Chacun comprendra le culte touchant de cette femme

d'après un seul détail. Elle avait enveloppé, cacheté une plume, et mis cette inscription sur l'enveloppe: « Dernière plume dont se soit servi mon cher mari. » La tasse dans laquelle il avait bu sa dernière gorgée était sous verre sur la cheminée. Les bonnets et les faux cheveux trônèrent plus tard sur les globes de verre qui recouvraient ces précieuses reliques. Depuis la mort de Bridau, il n'y avait plus chez cette jeune veuve de trente-cinq ans ni trace de coquetterie ni soin de femme. Séparée du seul homme qu'elle eût connu, estimé, aimé, qui ne lui avait pas donné le moindre chagrin, elle ne s'était plus sentie femme, tout lui fut indifférent; elle ne s'habilla plus. Jamais rien ne fut ni plus simple ni plus complet que cette démission du bonheur conjugal et de la coquetterie. Certains être reçoivent de l'amour la puissance de transporter leur mot dans un autre; et quand il leur est enlevé, la vie ne leur est plus possible. Agathe, qui ne pouvait plus exister que pour ses enfants, éprouvait une tristesse infinie en voyant combien de privations sa ruine allait leur imposer. Depuis son emménagement rue Mazarine elle eut dans sa physionomie une teinte de mélancolie qui la rendit touchante. Elle comptait bien un peu sur l'empereur, mais l'empereur ne pouvait rien faire de plus que ce qu'il faisait pour le moment: sa cassette donnait par an six

cents francs pour chaque enfant outre la bourse.

Quant à la brillante Descoings, elle occupa, au second, un appartement pareil à celui de sa nièce. Elle avait fait à madame Bridau une délégation de mille écus à prendre par préférence sur son usufruit. Roguin le notaire avait mis madame Bridau en règle à cet égard mais il fallait environ sept ans pour que ce lent remboursement eût réparé le mal. Roguin, chargé de rétablir les quinze cents francs de rente, encaissait à mesure les sommes ainsi retenues. La Descoings, réduite à douze cents francs, vivait peinement avec sa nièce. Ces deux honnêtes, mais faibles créatures prirent, pour le matin seulement, une femme de ménage. La Descoings, qui aimait à cuisiner, faisait le dîner. Le soir, quelques amis, des employés du ministère autrefois placés par Bridau, venaient faire la partie avec les deux veuves. La Descoings nourrissait toujours son terne qui s'entêtait disait-elle, à ne pas sortir. Elle espérait rendre d'un seul coup ce qu'elle avait emprunté forcement à sa nièce. Elle aimait les deux petits Bridau plus que son petit-fils Bixiou, tant elle avait le sentiment de ses torts envers eux, et tant elle admirait la bonté de sa nièce qui, dans ses plus grandes souffrances, ne lui adressa jamais le moindre reproche. Aussi croyez que Joseph et Philippe étaient choyés par la Descoings.

Semblable à toutes les personnes qui ont un vice à se faire pardonner la vieille actionnaire de la Loterie impériale de France leur arrangeait de petits diners chargés de friandises. Plus tard, Joseph et Philippe pouvaient extraire avec la plus grande facilité de sa poche quelque argent, le cadet pour des fusains, des crayons, du papier, des estampes; l'aîné pour des chaussons aux pommes, des billes, des ficelles et des couteaux. Sa passion l'avait amenée à se contenter de cinquante francs par mois pour toutes ses dépenses afin de pouvoir jouer le reste.

De son côté, madame Bridau, par amour maternel, ne laissait pas sa dépense s'élever à une somme plus considérable. Pour se punir de sa confiance, elle se retranchait héroïquement ses petites jouissances. Comme chez beaucoup d'esprits timides et d'intelligence bornée, un seul sentiment froissé et sa défiance réveillée l'amenaient à déployer si largement un défaut qu'il prenait la consistance d'une vertu. L'empereur pouvait oublier, se disait-elle, il pouvait périr dans une bataille, sa pension cesserait avec elle. Elle frémissait en voyant des chances pour que ses enfants restassent sans aucune fortune au monde. Incapable de comprendre les calculs de Roguin quand il essayait de lui démontrer qu'en sept ans une retenue de trois mille francs sur l'usufruit de madame

Descoings lui rétablirait les rentes vendues, elle ne croyait ni au notaire, ni à sa tante, ni à l'Etat, elle ne comptait plus que sur elle-même et sur ses privations. En mettant chaque année de côté mille écus sur sa pension, elle aurait trente mille francs au bout de dix ans, avec lesquels elle constituerait déjà quinze cents francs de rente pour ses enfants. A trente-six ans, elle avait assez le droit de croire pouvoir vivre encore vingt ans; et, en suivant ce système, elle devait donner à chacun d'eux le strict nécessaire. Ainsi ces deux veuves étaient passées d'une fausse opulence à une misère volontaire, l'une sous la conduite d'un vice, et l'autre sous les enseignes de la vertu la plus pure. Rien de toutes ces choses si menues n'est inutile à l'enseignement profond qui résultera de cette histoire prise aux intérêts les plus ordinaires de la vie, mais dont la portée n'en sera peut-être que plus étendue. La vue des loges, le frétillement des rapins dans la rue, la nécessité de regarder le ciel pour se consoler des effroyables perspectives qui cernent ce coin toujours humide, l'aspect de ce portrait encore plein d'âme et de grandeur malgré le faire du peintre amateur, le spectacle des couleurs riches, mais vieilles et harmonieuses, de cet intérieur doux et calme, la végétation des jardins aériens, la pauvreté de ce ménage, la préférence de la mère pour

son aîné, son opposition aux goûts du cadet, enfin, l'ensemble de faits et de circonstances, qui sert de préambule à cette histoire, contient peut-être les causes génératrices auxquelles nous devons Joseph Bridau, l'un des grands peintres de l'Ecole française actuelle.

Philippe, l'aîné des deux enfants de Bridau, ressemblait d'une manière frappante à sa mère. Quoique ce fût un garçon blond aux yeux bleus, il avait un air tapageur qui se prenait facilement pour de la vivacité, pour du courage. Le vieux Claparon, entré au ministère en même temps que Bridau, et l'un des fidèles amis qui venaient le soir faire la partie des deux veuves, disait deux ou trois fois par mois à Philippe, en lui donnant une tape sur la joue.

Voilà un petit gaillard qui n'aura pas froid aux yeux! L'enfant stimulé prit, par fanfaronade, une sorte de résolution. Cette pente une fois donnée à son caractère, il devint adroit à tous les exercices corporels. A force de se battre au lycée, il contracta cette hardiesse et ce mépris de la douleur qui engendrent la valeur militaire; mais naturellement il contracta la plus grande aversion pour l'étude, car l'éducation publique ne résoudre jamais le problème difficile du développement simultané du corps et de l'intelligence.

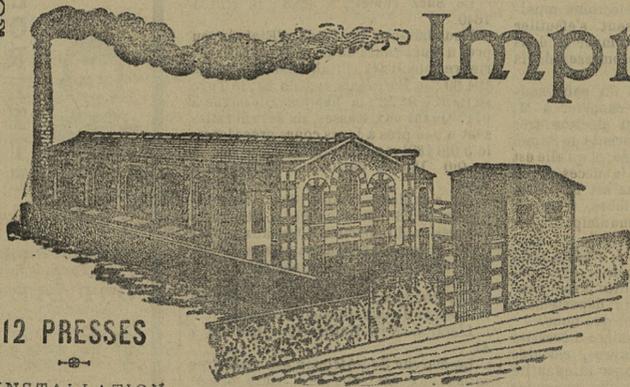
(A suivre).

# Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais  
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE  
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue  
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux  
des Associations des Anciens Elèves :  
de l'Ecole Normale des Instituteurs de la Seine,  
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,  
du Lycée Fénelon et du Lycée Mollère  
de nombreuses publications médicales, sténographiques et arithmétiques, etc., etc., etc.



12 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

## CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

## CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS